

# AFFICHAGE DES PRIX

## TRANSACTION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant maximum fixé conformément au barème ci-après.

- Rémunération forfaitaire de 3 514 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros
- 5 % TTC sur la part excédent 50 001 euros

Les tranches d'honoraires sont cumulatives, à la charge de l'acquéreur, comme convenu au mandat de vente, au mandat de négociation ou de recherche, sur les sites internet et à l'avant contrat de vente.

## LOCATION

### \* APPARTEMENTS (meublés ou non) (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Visite, constitution du dossier,  
Rédaction du bail 6 euros le m2 \* Bailleur et locataire
- Etat des lieux d'entrée 3 euros le m2 \* Bailleur et locataire
- Négociation 0 euros

Prestations plafonnées à 72 % TTC d'un mois de loyer

### \* MAISONS (meublées ou non) (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Visite, constitution du dossier,  
Rédaction du bail 6 euros le m2 \* Bailleur et locataire
- Etat des lieux d'entrée 3 euros le m2 \* Bailleur et locataire
- Négociation 0 euros

Prestations plafonnées à 90 % TTC d'un mois de loyer

### \* LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- Négociation
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail
- Etat des lieux d'entrée

Honoraires Agence : Maximum un mois de loyer TTC pour le Bailleur et un mois de loyer TTC pour le Locataire

## ESTIMATIONS

### \*Nos estimations sont offertes sauf dans les cas suivants :

- Estimation patrimoniale et Estimation dans le cadre de rachat de parts.

Dans ces cas le coût est de 50 euros TTC par bien estimé.

# AFFICHAGE DES PRIX